



AVIS DE COURSE

Trophée Michel Beaudouin Dériveurs Octobre Société Nautique de Larmor-Plage Grade 5B Dimanche 13 octobre 2024

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux.
- 1.3 - le règlement sportif du championnat du Morbihan CDV56.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h le Vendredi 11 octobre 2024.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles sur le panneau d'affichage officiel ainsi que sur le site internet du club « snl.bzh ».

3 COMMUNICATION

Le panneau d'affichage officiel sera sur les vitres du club house de la SNL.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte aux bateaux : OpenSkiff, Intersérie Dériveur Fast (rating =<1000) et Intersérie Dériveurs Medium (rating>1000).
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 Pour chaque concurrent majeur, la licence Club FFVoile mention «compétition» ou «pratiquant» valide.
 - 4.2.2 Pour chaque concurrent mineur :
 - a) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
 - b) La licence Club FFVoile mention «compétition», ou mention «adhésion»/«pratiquant» accompagnée du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - 4.2.3 Pour chaque concurrent sans licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de français résidant à l'étranger :
 - a) Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - b) Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros.
 - c) Pour les mineurs, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 4.3 Les bateaux sont invités à se pré-inscrire en remplissant le formulaire suivant : <https://shorturl.at/GpLM6> ou en scannant le QR code suivant :
- 4.4 Les bateaux doivent confirmer leur inscription au Club House de la SNL avant le dimanche 13 octobre 2024 à 10h00.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.



5 DROITS A PAYER

Les droits à payer seront majorés en cas de pré-inscription après 22h00 le Vendredi 11 octobre 2024:

	Solitaires	Equipages
Bateau pré-inscrits à cette date et heure	15€	30€
Bateau non pré-inscrit à cette date et heure	20€	40€

6 PROGRAMME

Dimanche 13 octobre 2024	Heure
Confirmation d'inscription	8h30-10h00
Briefing des équipages au club house de la SNL	10h00 sans retard
Premier signal d'avertissement prévu	11h00
Aucun départ ne sera lancé après	15h00
Remise des prix au club house de la SNL	A partir de 16h30

7 LIEU

7.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

7.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course possibles.

8 LES PARCOURS

Les parcours seront des parcours construits dans les zones « A », « B », ou « C » de l'annexe « 2 ».

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 1 courses validée est nécessaire pour valider la compétition.

10.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 PRIX

Les podiums seront appelés pour les OpenSkiff, pour l'intersérie dériveur medium (rating >1000), et pour l'intersérie fast (rating inférieur ou égal à 1000). Des prix pourront être distribués à la discrétion du club organisateur.

14 PARKING

14.1 Pas de remorque de route dans la descente entre les deux bunkers, même pas pour décharger.

14.2 Stockage voitures et remorques de route : préférer le parking gratuit de Kernevel. (Annexe 1).

14.3 Possibilité de laisser un dériveur pré-inscrit à la régata sur le parking bateau du club durant le weekend.

14.4 Merci de ne pas bloquer la cale et le chemin vers le parking.

15 ACCOMPAGNATEURS

Les coachs sur semi-rigide sont invités à se signaler auprès de l'autorité organisatrice en amont de leur venue.

16 MAREES

Dimanche 13 octobre 2024: BM 7h54 2,16m – PM 14h23 4,36m – Coefficient 49

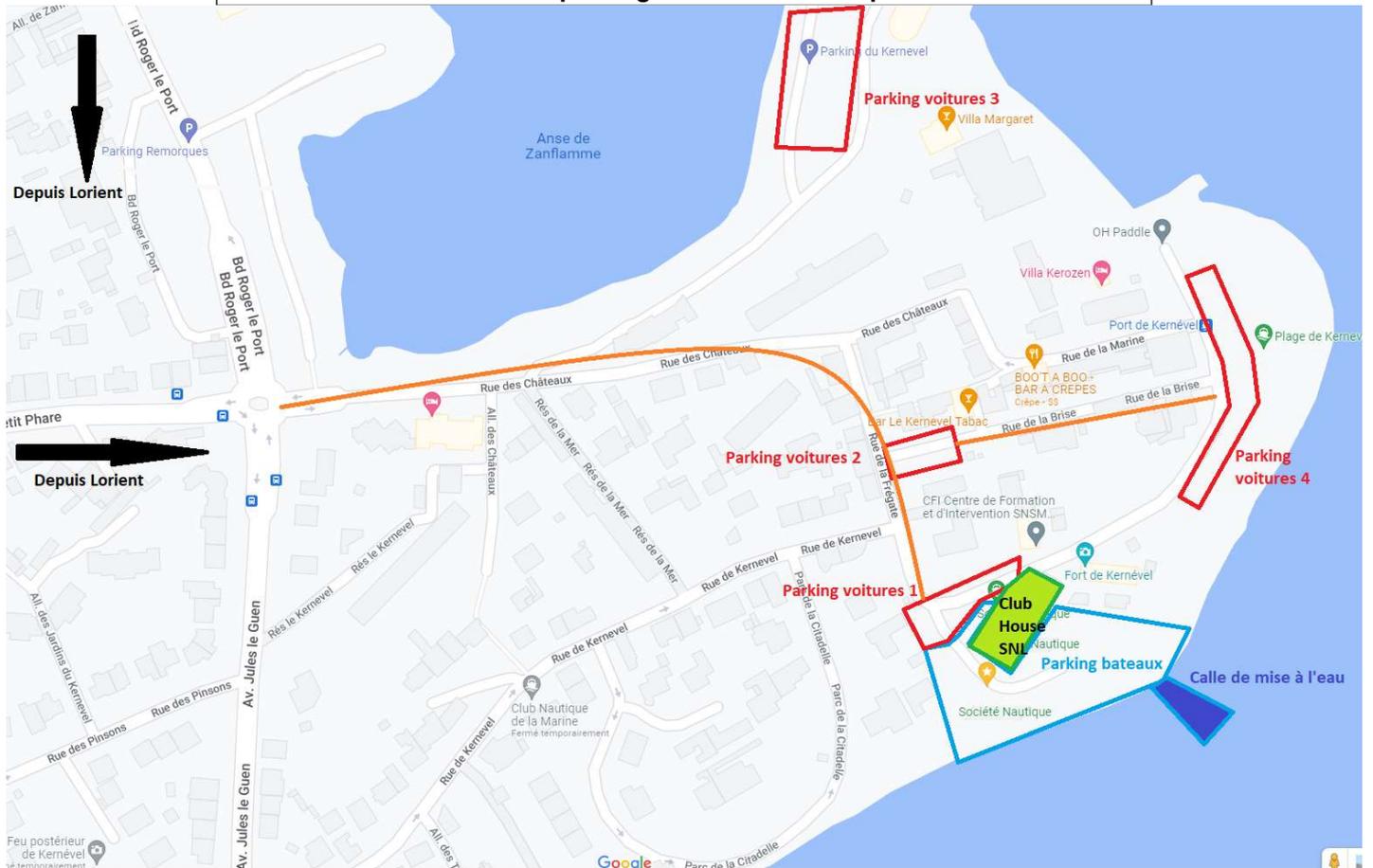
17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La SNL ne dispose pas de semi-rigide à mettre à disposition des coachs. Le club ne dispose pas non plus de ponton en propre. Pour la mise à l'eau de vos semi-rigides, vous pouvez mettre à l'eau gratuitement, soit au club au milieu des bateaux concurrents, soit à la cale des militaires au nord du fort de Kernevel à condition de passer sous un portique de 1,90m. Sinon, utilisez la cale du port de Kernevel, à 3 minutes en voiture et 5 minutes à pied. Cette cale est payante via la capitainerie. Dans tous les cas, prévenez le club de votre venue afin que le club organise et facilite votre accès aux cales de mise à l'eau.

Pour plus d'informations, contacter la SNL par mail ou son référent sur cette épreuve :
Sylvie Orveau : 0681363301

ANNEXE 1 à l'AC : Lieu de l'épreuve

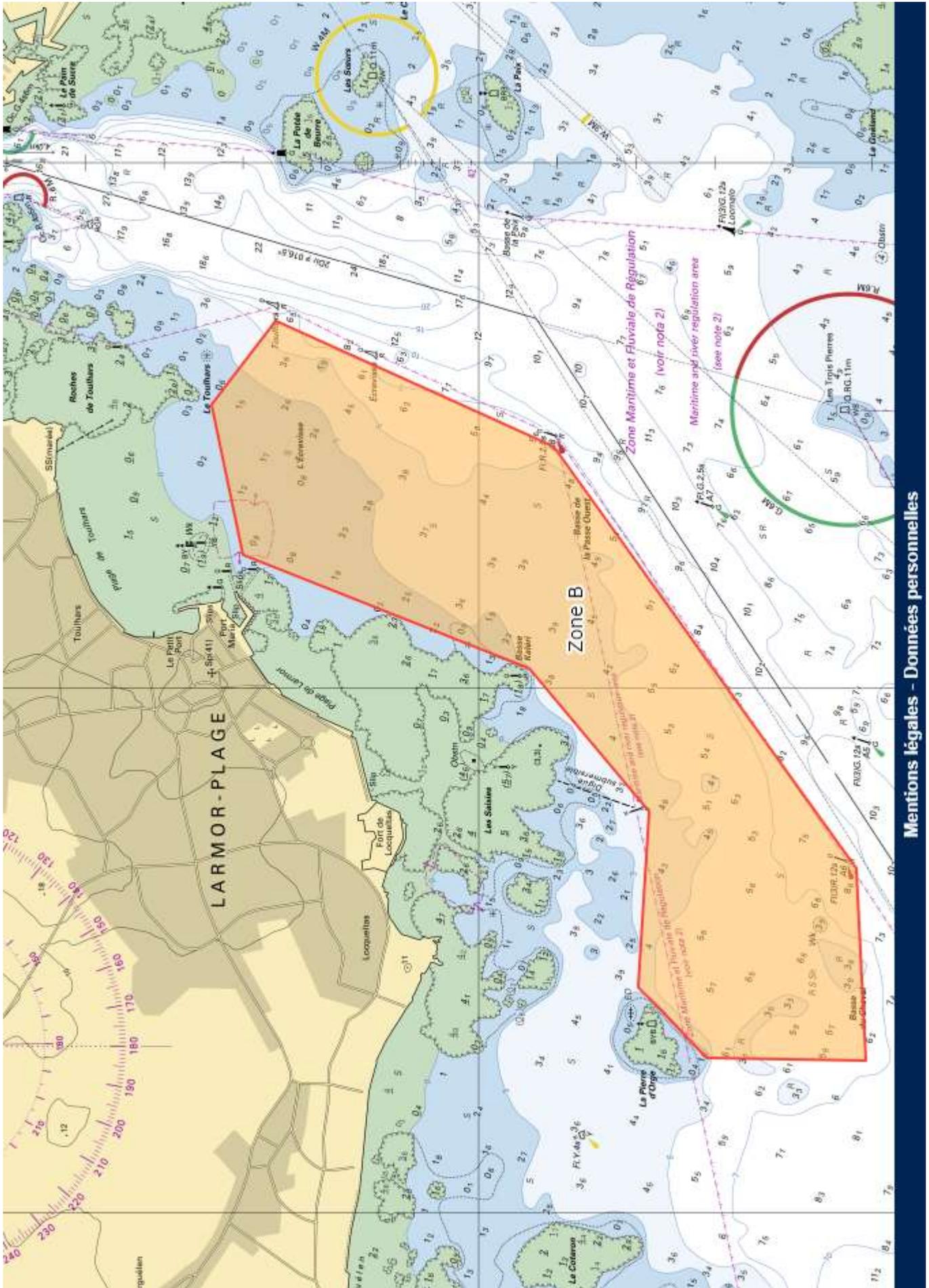
Accès et parkings Voitures/Remorques



Site du club



Zone de Course B : L'écrevisse



Mentions légales - Données personnelles



Ville de
Larmor-Plage
Station balnéaire classée



Formulaire d'Inscription sur place ★★★ Trophée Beaudouin Dériveurs Octobre ★★★

Dimanche 13 octobre 2024

Type de bateau :

N° de voile :

Nom du bateau :

Couleur de coque :

	Equipier I	Equipier II	Equipier III
Nom			
Prénom			
N° de Licence FFV			
Adresse Courriel			
Téléphone			

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné, M..... autorise mon enfant à participer à cette compétition et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents cette activité sportive.
(Signature de l'un des parents précédée de la mention « Bon pour autorisation parentale »)

Fait à : le : mention :« »

Signature :

Attestation

Je m'engage à respecter les Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur ce document.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

	Equipier I	Equipier II	Equipier III
Date			
Mention : Lu et Approuvé			
Signature			

Droits d'inscription :

Préinscription avant 22h le Vendredi 11 octobre 2024 :

Dériveurs Solitaires : 15€

Dériveurs Doubles : 30€

Préinscription après 22h le Vendredi 11 octobre 2024 :

Dériveurs Solitaires : 20€

Dériveurs Doubles : 40€